

Délibération N° DEL-2022-079

Le lundi 27 juin 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 21 juin 2022, dans la Grande Salle de la Mairie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, M. Benoît LASCOUX, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

Absentes : Mme Olivia BOULANGER, Mme Mary-Line COINDAT.

Dépôts de pouvoir : Mme Corinne TONDUF donne procuration à Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET donne procuration à Mme Françoise OTT, Mme Zelinda SCHALLER donne procuration à M. Henri LECLERE, M. Eric CORREIA donne procuration à M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER donne procuration à Mme Martiale ROBERT.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	31	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Christophe MOUTAUD est désigné secrétaire de séance.

Finances

8. Information sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine

Rapporteur : Erwan GARGADENNEC

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991 a institué, au sein de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF), une dotation de solidarité urbaine (DSU). Les règles permettant l'identification des collectivités bénéficiaires de la DSU et le calcul de son montant ont, par la suite, été modifiés par les lois n° 93-1436 du 31 décembre 1993 et n° 96-241 du 26 mars 1996. Avec la réforme de 2005, la DSU, devenue dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU-CS), a connu une évolution régulière, à la hausse.

L'objectif de cette dotation est d'aider les communes à financer les actions en matière de développement social urbain. L'article L2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) lui confère l'objectif de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ».

Aussi, l'article L1111-2 du CGCT prévoit que, chaque année, les communes bénéficiaires de la DSU-CS doivent en justifier l'emploi au travers d'une information présentée en Conseil Municipal, dressant l'état des lieux des politiques menées par la ville, entreprises au cours de l'exercice ayant enregistré cette dotation, dans les domaines touchant la jeunesse, aux services sociaux et à l'insertion des populations les plus fragilisées.

En conséquence, il vous est présenté quelques-unes des principales actions réalisées dans ce cadre et financées grâce au montant perçu au titre de la DSU-CS 2021, soit 691 023 €.

Activités en faveur des jeunes réalisées à l'Espace Fayolle

Salaires des agents accueil et Animation	130 855
Plaquettes d'informations	1 266
Activités	26 522

Ateliers de création artistique en faveur des jeunes au Musée

Salaires des Animateurs	64 960
Petites fournitures et plaquettes	1 966

Animations sportives et de loisirs en faveur des jeunes

Salaires des Animateurs sportifs	102 636
Salaires des Animateurs pour "Un été à Courtille"	44 827
Plaquettes d'informations (Sce Jeunesse)	709
Activités (Sce Jeunesse)	35 444
Organisation "Nuits d'été" & Fête de la Musique	10 108

Actions menées dans le cadre du CAVL

> En faveur de la cohésion sociale et prévention

- Salaires des Animateurs	281 295
- Plaquettes d'informations	402
- Activités	40 257

> En faveur de la famille

- Salaires de l'animatrice	18 591
- Activités	12 071

Activités du Conseil Municipal d'Enfants et Conseil Local de jeunes

Salaires des Animateurs	16 118
Organisation des conseils	1 444

Aides apportées à des Associations oeuvrant auprès des Jeunes

Aliso (ex BIJ)	26 050
Foyer de Jeunes Travailleurs	21 400
Une Clé de la Réussite	14 100
Projets Educatifs Territoriaux	9 320
Nuits d'été	12 440

Action sociale - Subvention versée au C.C.A.S.

245 000

(après déduction de l'affectation du legs de M. LAGARRIGUE)

Cela représente donc un montant de près de 1 118 000 €, sur la base d'une liste non exhaustive des activités conduites au cours de l'exercice 2021.

Dont acte
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



Marie-Françoise
FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
023-212309603-20220627-lmc120220000079-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022